

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU JURA

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

10 juillet 2020

et qu'elle a été faite le

10 juillet 2020

Que le nombre des membres en exercice est de : 48

Présents: 47

Absents suppléés : 1

Absents excusés: 0

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibération n° DCC2020_07_042

Objet:

Election des autres membres du Bureau

COMMUNAUTE DE COMMU ID: 039-243900560-20200716-DCC2020_07_042-DE 1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE

EXTRAIT

Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du jeudi 16 juillet 2020

Conseillers communautaires en exercice : 48

L'an deux mil vingt, le 16 juillet

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à DAMPIERRE (39700), après convocation légale, sous la présidence de M. Gérome FASSENET.

Présents: Brans: M. Michael PERES Courtefontaine: M. Jean-Noël ARNOULD Dammartin Marpain: M. Antony BOURCET Dampierre: Mme Laure VALENTIN, M. Alain GOUNAND, Mme Nathalie HONORIO, M. Anthony FALCONNET, Mme Stéphanie PICOT Evans: M. François GRESET, M. Emmanuel BARBERET Fraisans: M. Hubert BACOT, M. Sébastien HENGY, Mme Marie-Anne LONGY, M. Dominique JOLY, Mme Sophie NIALON Gendrey: M. Sébastien VERPILLET La Barre: M. Philippe GIMBERT La Bretenière: Mme Isabelle GUILLOT Louvatange : M. Gérôme FASSENET Monteplain: M. Luc BEJEAN Montmirey-la-Ville: M. Eric PERTUS Montmirey-le-Château: M. Martin DAUNE Mutigney: M. Eric DRUOT Offlanges: M. Jean-Claude THABARD Orchamps: M. Régis CHOPIN, M. Nicolas JOLY, M. Olivier DEMANDRE, Mme Lucette NAEGELLEN, Mme Barbara PANOUILLOT Ougney: M. Cédric IVANES Our: M. Segundo ALFONSO Pagney: M. Michel GANET Plumont: M. Christophe PERRET Ranchot: Mme Séverine DEVILLE, M. Gérard ROBERT Rans: M. Jean-Louis MORLIER, M. Raphaël TEMPESTA Romain: Mme Aurélie CHANCENOTTE Rouffange: M. Didier TISSOT Salans: M. Philippe SMAGGHE, M. Yves COINCENOT Saligney: M. Gilbert LAVRY Sermange: M. Michel BENESSIANO Serre les Moulières: M. Claude TERON Taxenne: M. Ludovic DUVERNOIS Thervay: M. Stéphane ECARNOT Vitreux: M. Alain GOMOT.

Suppléés : Etrepigney : M. Frédéric SIGNORI

Absents excusés :

Secrétaire de séance : M. Eric DRUOT

Procurations de vote:

Mandants :

Mandataires :

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 20h10 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.



ID: 039-243900560-20200716-DCC2020_07_042-DE

ELECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

Vu les articles L.5211-2, L.5211-6, L.5211-10 du CGCT;

Vu la délibération n° DCC2020_07_040 du 16 juillet 2020 fixant le nombre des autres membres du Bureau à 6 ;

Vu les résultats du scrutin relatifs à l'élection des autres membres du Bureau de la Communauté de Communes Jura Nord tels que fixés aux procès-verbaux annexés à la présente délibération ;

Le Président de la Communauté de Communes rappelle que les Vice-présidents et, le cas échéant, les autres membres du bureau sont élus par le Conseil Communautaire au scrutin secret uninominal à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutins aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection est acquise à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, c'est le candidat le plus âgé qui est déclaré élu. Il convient donc de procéder successivement à l'élection de chacun des autres membres du Bureau, au scrutin uninominal à trois tours et donc de procéder à une élection poste par poste.

Il est procédé, dans ce cadre-là et selon ces modalités, scrutin uninominal à trois tours, aux opérations de vote, dont les résultats figurent en annexe aux procès-verbaux d'élection. A l'issue des opérations électorales, il ressort, eu égard au nombre des autres membres du Bureau, librement fixé par le Conseil Communautaire que :

- Madame Isabelle GUILLOT est élue 8^{ème} autre membre du Bureau;
- Monsieur Antony BOURCET est élu 9^{ème} autre membre du Bureau;
- Madame Séverine DEVILLE est élue 10 ème autre membre du Bureau ;
- Monsieur Michael PEREZ est élu 11ème autre membre du Bureau ;
- Madame Aurélie CHANCENOTTE est élue 12ème autre membre du Bureau ;
- Monsieur Ludovic DUVERNOIS est élu 13^{ème} autre membre du Bureau.

Le Conseil Communautaire, après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, comptabilise :

- pour le poste de 8^{ème} autre membre du Bureau : 46 suffrages exprimés pour Madame Isabelle GUILLOT;
- pour le poste de 9^{ème} autre membre du Bureau : 44 suffrages exprimés pour Monsieur Antony BOURCET :
- pour le poste de 10^{ème} autre membre du Bureau : 42 suffrages exprimés pour Madame Séverine DEVILLE ;
- pour le poste de 11^{ème} autre membre du Bureau : 43 suffrages exprimés pour Monsieur Michael PERES et 1 suffrage exprimé pour Madame Séverine DEVILLE ;
- pour le poste de 12^{ème} autre membre du Bureau : 43 suffrages exprimés pour Madame Aurélie CHANCENOTTE :
- pour le poste de 13^{ème} autre membre du Bureau : 42 suffrages exprimés pour Monsieur Ludovic DUVERNOIS.

Le Conseil Communautaire :

- proclame les Conseillers communautaires suivants élus :
 - o Madame Isabelle GUILLOT en qualité de 8ème autre membre du Bureau,
 - o Monsieur Antony BOURCET en qualité de 9^{ème} autre membre du Bureau,
 - o Madame Séverine DEVILLE en qualité de 10ème autre membre du Bureau,
 - o Monsieur Michael PERES en qualité de 11 ème autre membre du Bureau,
 - o Madame Aurélie CHANCENOTTE en qualité de 12ème autre membre du Bureau.
 - o Monsieur Ludovic DUVERNOIS en qualité de 13ème autre membre du Bureau.

Envoyé en préfecture le 21/07/2020

Reçu en préfecture le 21/07/2020

Affiché le 21/07/2020



ID: 039-243900560-20200716-DCC2020_07_042-DE

- installe lesdits Conseillers communautaires élus en qualité de autre membre du Bureau dans l'ordre du tableau tel que susvisé;
- autorise Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Pour extrait conforme, Le Président de JURA NORD, Gérome FASSENET



Envoyé en préfecture le 21/07/2020

Reçu en préfecture le 21/07/2020

Affiché le 21/07/2020



PROCES-VER ID: 039-243900560-20200716-DCC2020_07_042-DE

'ELECTION DU 8^{EME} MEMBI **DU BUREAU**

Nombre de votants : 👍	8
-----------------------	---

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : μ δ

Bulletins blancs et nuls: 2

Suffrages exprimés : 46

Majorité absolue* : 24

Ont obtenu:

Monsieur, Madame & Guillot Isabelle	/6 voix
Monsieur, Madame	voix

Remarque(s):			

Les scrutateurs :

Mme/M. Jour

Mme/M. SEODERI

Mme/M. BENESSI AWO

* Majorité absolue : la majorité absolue se calcule à partir du nombre des suffrages exprimés :

- Lorsque le nombre de ces suffrages est pair, la majorité absolue est égale à la moitié de ce nombre plus un.

⁻ Lorsque le nombre de ces suffrages est impair, elle est égale à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur. (ex : 137 suffrages exprimés ; 138 : 2 = 69)

Affiché le 21/07/2020



PROCES-VER ID: 039-243900560-20200716-DCC2020_07_042-DE

L'ELECTION **DU BUREAU**

Nombre de votants : 48

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 48

Bulletins blancs et nuls : 4

Suffrages exprimés: 44

Majorité absolue* : 23

Ont obtenu:

Monsieur, Madame	Antony	BOURCET	44	voix
Monsieur, Madame				voix
Monsieur, Madame				voix
Monsieur, Madame				voix
Monsieur, Madame				voix
Monsieur, Madame				voix

Les scrutateurs :

* Majorité absolue : la majorité absolue se calcule à partir du nombre des suffrages exprimés :

- Lorsque le nombre de ces suffrages est pair, la majorité absolue est égale à la moitié de ce nombre plus un.

⁻ Lorsque le nombre de ces suffrages est impair, elle est égale à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur. (ex: 137 suffrages exprimés; 138: 2 = 69)





PROCES-VER 1D: 039-243900560-20200716-DCC2020_07_042-DE L'ELECTION DU 10^{EME} MEMBRE DU BUREAU

Nombre de votants : 48

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 48

Bulletins blancs et nuls : 6

Suffrages exprimés: 42

Majorité absolue* : 22

Ont obtenu:

Domarque(e)

Monsieur, Madame Der WE Sevenne	42	voix
Monsieur, Madame		voix

Remarquo(3).	

Les scrutateurs : Mme/M. ALVONSO S

MmelM. VALENTIN

Mme/M. DRUOT Free Seached

* Majorité absolue : la majorité absolue se calcule à partir du nombre des suffrages exprimés :

- Lorsque le nombre de ces suffrages est pair, la majorité absolue est égale à la moitié de ce nombre plus un.

⁻ Lorsque le nombre de ces suffrages est impair, elle est égale à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur. (ex : 137 suffrages exprimés ; 138 : 2 = 69)





PROCES-VER ID: 039-243900560-20200716-DCC2020_07_042-DE L'ELECTION DU 11^{EME} MEMBRE DU BUREAU

Nombre de votants : 4 8

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 48

Bulletins blancs et nuls : 4

Suffrages exprimés : 44

Majorité absolue* : 23

Ont obtenu:

Monsieur, Madame Richael PEREZ 43 voix
Monsieur, Madame Séverine DEVILLE 1 voix

Monsieur, Madame voix

Monsieur, Madame voix

Monsieur, Madame voix

Monsieur, Madame voix

Remarque(s):					

Les scrutateurs :

Mme/M.

Mine/M.

Mrne/M. Devo

Seastaire

a lesson

* Majorité absolue : la majorité absolue se calcule à partir du nombre des suffrages exprimés :

- Lorsque le nombre de ces suffrages est pair, la majorité absolue est égale à la moitié de ce nombre plus un.

(ex: 138: 2 = 69 + 1 = 70)

- Lorsque le nombre de ces suffrages est impair, elle est égale à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur. (ex : 137 suffrages exprimés ; 138 : 2 = 69)



Jura Flord Communauté de communes

PROCES-VER ID: 039-243900560-20200716-DCC2020_07_042-DE L'ELECTION DU 12^{EME} MEMBRE DU BUREAU

Nombre de votants : ५४

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 48

Bulletins blancs et nuls: 5

Suffrages exprimés: 43

Majorité absolue* : 22

Ont obtenu:

voix
voix
voix
voix
voix

Les scrutateurs : Mme/M. ANDWS. S

MmeLM. VALENTIN

attention

Mme/M. DROS Exc Secidario

^{*} Majorité absolue : la majorité absolue se calcule à partir du nombre des suffrages exprimés :

⁻ Lorsque le nombre de ces suffrages est pair, la majorité absolue est égale à la moitié de ce nombre plus un.

⁻ Lorsque le nombre de ces suffrages est impair, elle est égale à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur. (ex : 137 suffrages exprimés ; 138 : 2 = 69)



nord L'ELECTION DU 13EME MEMBRE PROCES-VER ID: 039-243900560-20200716-DCC2020_07_042-DE **DU BUREAU**

Nombre de votants : 48

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 48

Bulletins blancs et nuls : 6

Suffrages exprimés: 42

Majorité absolue* : 22

Ont obtenu:

Monsieur, Madame DOUERPOIS Levelous	42	voix
Monsieur, Madame		voix

Lei	Hary	ue	(0)

Les scrutateurs : -Mme/M. HONGY

Mme/M.

MmetM. DRUGT EXC

* Majorité absolue : la majorité absolue se calcule à partir du nombre des suffrages exprimés :

- Lorsque le nombre de ces suffrages est pair, la majorité absolue est égale à la moitié de ce nombre plus un.

(ex: 138: 2 = 69 + 1 = 70)

- Lorsque le nombre de ces suffrages est impair, elle est égale à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur. (ex: 137 suffrages exprimés; 138: 2 = 69)